



Commune de Milvignes

Arrêté du Conseil communal portant délégation de signature

Le Conseil communal de la commune de Milvignes,
Sur proposition de la responsable du Dicastère de la sécurité publique,

arrête

- Article 1 :** Délégation est donnée à M. Karim Zentar, agent de sécurité publique et chef de poste, de signer, au nom du Conseil communal, les dépôts de plaintes de tout ordre émanant de la Commune de Milvignes.
- Article 2 :** La délégation est personnelle et peut être retirée à tout moment par le Conseil communal.
- Article 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du Conseil communal du 3 mai 2023.
- Article 4 :** Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature par le délégataire.

Au nom du Conseil communal

La présidente :

S. Platz Erard

La secrétaire :

R. Kurowiak

Colombier, le 3 juin 2026

Le délégataire, M. Karim Zentar :

Lieu, date :



03.06.2026, Colombier